

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Daniel Le Bec, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Cédric Petton, M. Jérôme Petton, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Loëgel. Mme Cadalen ; Mme Caouissin, M. Quemeneur, absents excusés.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil à l'unanimité.

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE KERASTANG (CARRIÈRES LAGADEC) à SAINT RENAN

En activité depuis les années 60 bénéficiant d'une autorisation jusqu'en mars 2026, la société des Carrières Lagadec souhaite pérenniser son exploitation pour 30 années supplémentaires afin de continuer à approvisionner en granulats et en enrochements les chantiers locaux.

Le projet en quelques points

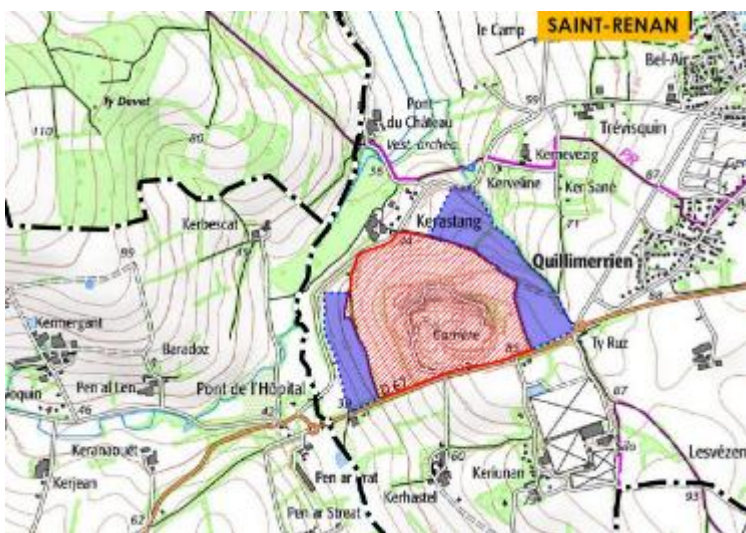
Surface du projet : 41,61 ha dont 27,90 ha en renouvellement, 13,71 ha en extension pour 26,05 ha exploitables. Durée : 30 ans dont 6 mois de finalisation de la remise en état

Activités principales :

- Extraction de matériaux granitiques ;
- Traitement des matériaux extraits
- Aménagement des merlons Ouest et Est et de la verse Nord à l'aide de stériles d'exploitation et de matériaux externes inertes ;

Quantités commercialisées par an : 150 000 t/an en moyenne - 350 000 t/an au maximum

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.



DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

La décision budgétaire modificative n°1 du budget principal proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces modifications.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
011	Dépenses 6065	achat de livres Médiathèque	500,00 €		
70	Recettes 7062	régie Médiathèque		500,00 €	braderie 09 2025
		TOTAL	500,00 €	500,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
21	Dépenses 2115	acq terrains bâtis	50 000,00 €		(garage maison Petton) sonorisation église + isolation maison kervourt
21	21352	installations dans constr.privées	35 000,00 €		
21	21881	jeux zone verte	15 000,00 €		
23	2313	constructions	-100 000,00 €		
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET AIRE DE CAMPING CAR

La décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe campings et aire de camping car proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces modifications.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES
012	Dépenses 6218	personnel communal	10 000,00 €	
70	Recettes 706	prestations de services		10 000,00 €
		TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT : ASSOCIATION FAMILLES RURALES PLOUARZEL

Dans le cadre d'une politique locale de développement et de diversification des services proposés, la collectivité a souhaité soutenir le projet de l'association Familles rurales Plouarzel qui s'inscrit en complémentarité de l'offre déjà existante sur le territoire.

Ce service associatif Familles Rurales s'organise et s'ajuste aux besoins autour de parents usagers de la structure impliqués dans son fonctionnement et d'une équipe de professionnels qualifiés en charge de l'accueil et de l'encadrement des jeunes. Le projet concerne l'accueil de loisirs adolescents sur les périodes de vacances scolaires du lundi au vendredi (demi-journée, journée, soirée ou séjours) et l'accompagnement de projets de jeunes. La contribution financière de la commune est également précisée dans la convention. La contribution à verser à Familles Rurales Plouarzel répartie comme suit :

	Nb habitants	Subvention 2025	Subvention 2026	Subvention 2027	Subvention 2028	%
Lampaul	2198	4 830 €	11 290 €	12 067 €	12 877 €	39%
Plouarzel	3873	7 566 €	17 686 €	18 903 €	20 171 €	61%
Total	6071	12 396 €	28 976 €	30 971 €	33 047 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare favorable à la mise en œuvre de la convention et conclue pour une durée de 3 ans du 01/07/2025 au 31/12/2028.

CONVENTIONS avec le SDEF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets ci-après.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, des convention doivent être signées entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Effacement réseaux basse tension et télécom – Route de Toul An Dour

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	85 875,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Effacement	0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	17 625,00 €
Soit un total de	17 625,00 €

Effacement réseaux basse tension et télécom – Rue des Mouettes

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	74 375,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Effacement	0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	20 625,00 €
Soit un total de	20 625,00 €

Fibre optique - travaux de génie civil rue de Rubian - 2ème partie - zone 11

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Fourreaux posés en coordination (en attente)	13 000,00 €
Soit un total de	13 000,00 €

Éclairage Public - Sectorisation et Détection Armoire C1 - Rue Streat Lannoc

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	4 200,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ECLAIRAGE PUBLIC Pose détecteurs sur mâts	14 500,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation 4 mâts+lanternes.....	7 700,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Pose SL32 pied mât pour sectorisation.....	700,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Suppression point lumineux pour passage double foyer	2 800,00 €
Soit un total de	25 700,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les projets présentés et les plans de financement proposés.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SELECTION DE PRODUCTEURS D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE DANS LE CADRE D'OPERATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE
--

La réglementation liée à l'autoconsommation collective a évolué et autorise désormais à étendre les boucles d'autoconsommation à l'échelle d'un EPCI (communauté de communes).

L'autoconsommation collective permet à des producteurs d'énergies renouvelables de vendre tout ou partie de leur production à des consommateurs locaux.

L'objectif est de créer une opération d'autoconsommation collective permettant d'atteindre un taux d'autoconsommation suffisant pour proposer une énergie produite localement (Plourin) à un tarif compétitif sur le long terme. Le tarif envisagé est de 84€/MWh (+indexation annuelle de 1%) permettant d'être équivalent au groupement d'achat pour 2026/2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Plouarzel au groupement de commandes et sa participation aux prochaines consultations
- Approuve la convention constitutive de groupement de commande pour la sélection de producteurs d'électricité d'origine renouvelable dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective.
- Approuve le montant à facturer pour les frais afférents au fonctionnement de ce groupement.
- Autorise le SDEF à endosser le rôle de coordonnateur dans le cadre de ce groupement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants modifiant la convention.
- Autorise selon les modalités de consultation retenue, Monsieur le Maire à signer les contrats avec le producteur qui sera retenu dans la cadre de la procédure à intervenir dans le cadre du groupement de commande.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluripartite de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue reliant l'ensemble des parties - consommateurs, producteurs et PMO (SDEF) – qui définit les modalités de gouvernance de l'opération d'autoconsommation collective ainsi que le principe de fixation du prix et les clefs de répartition de l'électricité partagé ainsi que les documents annexes liés à cette opération et tout éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX AVANT INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE : STREAT KERZIGNAT ET RUE DU PORT, RUE DU LANNIC
--

Les voies streat kerzignat et rue du port / rue du Lannic sont inscrites au schéma communautaire. Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, leur intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Ces travaux consistent en la réalisation de la rénovation de la chaussée. Le montant des travaux est estimé

à 75 913 € HT pour la rue du Port/rue du Lannic et à 21 415 € HT pour Street Kerzignat;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% du montant HT des travaux.

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE DE TREZIEU : VALIDATION DU PROJET, AUTORISATION DE LANCER LES MARCHÉS, DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le projet concerne la rénovation énergétique des bâtiments occupés par les classes de primaire (cour du bas). L'estimation des travaux s'élève à 553 800€ HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le projet de rénovation énergétique de l'école de Trezien ; donne pouvoir à M. Le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre et notamment auprès de l'État (DETR, DSIL ou fonds vert), du conseil départemental du Finistère, CCPI.

CONTRATS D'ADHÉSION À L'ASSURANCE STATUTAIRE ET AUX SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DE L'ABSENTÉISME PROPOSÉS PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE

Le Maire informe l'assemblée délibérante que par mandat en date du 3 février 2025, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires (remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie des agents – franchise de 30 jours).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier : RELYENS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029

Révision des taux : taux garantis les deux premières années du contrat.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend les décisions suivantes :

Désignation du coordonnateur. Pouvoir est donné à Monsieur le maire pour désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026.

Recrutement de(s) l'agent(s) recenseur(s). sept emplois de vacataire sont ouverts pour assurer le recensement de population en 2026.

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE – 2025DCM040 ACQUISITION DE DEUX PARCELLES, LIEU-DIT KERVEULEUGAN

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 5 mai 2025, a validé l'acquisition par la commune, auprès de l'État, des parcelles ZT 15 pour une superficie de 12 061 m² et YC 21 pour une surface de 2 156 m². La parcelle identifiée YC 21 était issue d'une parcelle non cadastrée et était au moment de la délibération en cours de numérotation. Le numéro définitif de la parcelle est YC 31.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la nouvelle numérotation et de confirme l'acquisition par la commune de la parcelle YC 31 pour une surface de 2 156 m² pour un montant de 0,69€ / m²

AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu de la visite du service des domaines pour l'estimation des biens suivants :

- Potentielle acquisition des Locaux CMB. Les questions suivantes sont évoquées : destination possible de ces locaux, avenir du distributeur de billets, parking.
- Vente cellules pôle santé 1

Présentation des projets de l'association minute vitale

Calendrier

25 et 26 octobre : Salon saveurs et déco

1^{er} décembre : commission ressources et moyens

8 décembre : conseil municipal

20 décembre : vœux